

LA RETRAITE À 60 ANS, SANS ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION, SANS BAISSÉ DES PENSIONS, C'EST POSSIBLE !

LES MENSONGES DE LA DROITE

Ils prétendent sauver le système de retraite par répartition, c'est faux, en fait ils veulent contraindre les retraités appauvris à aller vers une retraite par capitalisation pour que l'argent des cotisants aille au privé, aux fonds de pension, aux assurances et aux banques...

Ils disent que nous n'avons plus les moyens, c'est faux : depuis 30 ans, 10% supplémentaires du PIB ont été captés pour les revenus du capital. Chaque année, dans le même temps de travail nous produisons davantage, ces gains de productivité peuvent et doivent contribuer à financer les retraites. En fait, il suffit de 3 % du PIB pour garantir le financement des retraites.

Ils prétendent que les salariés devraient travailler plus longtemps pour financer les retraites, c'est faux : les entreprises continuent à se débarrasser des salariés âgés avant qu'ils aient acquis la totalité de leurs droits.

NOS EXIGENCES

Une autre répartition des richesses produites et du travail afin de garantir une retraite pleine et entière à 60 ans est possible.

L'augmentation de la part des salaires et des retraites dans la richesse produite en s'attaquant aux profits, une réduction majeure du chômage, c'est possible.

La justice sociale et la solidarité intergénérationnelle, un autre choix de société, c'est nécessaire.

LA RÉALITÉ

Ce n'est pas un problème de dépense, c'est un problème de **re-cette**. Le déficit ne vient pas d'un problème démographique mais du faible niveau de l'emploi et de la part grandissante des revenus qui échappent aux cotisations retraites.

Déjà la moitié des retraités touche aujourd'hui **moins de 1000 euros** de pension. Le taux de remplacement ⁽¹⁾ est passé de 85 % en 1990 à 66 % en 2006 et avec leur réforme régressive risquerait de passer à 59 % en 2050 !

Seuls les plus favorisés seront en mesure de compléter leur retraite avec l'assurance vie et les fonds de pension.

Pour de **nombreuses femmes**, qui au cours de leur carrière sont plus touchées par le temps partiel imposé, pour les **précaires et les jeunes** qui entrent tardivement dans l'emploi, avoir une pension complète sera encore plus inaccessible.



(1) Le taux de remplacement est le rapport entre le montant de la pension et le montant de la dernière rémunération d'activité.

RÉUNION PUBLIQUE · JEUDI 24 JUIN 2010

20^h mairie de Guéret avec **Michel Husson**, économiste d'ATTAC (co-auteur de *Retraites, l'heure de Vérité*)

REFUSONS LA RÉGRESSION SOCIALE PROPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT !